

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mai 2018

FAUSSES INFORMATIONS - (N° 799)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC43

présenté par
M. Studer, rapporteur

TITRE

Substituer aux mots :

« les fausses informations »

les mots :

« la manipulation de l'information ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La proposition de loi ne vise pas à lutter contre l'ensemble des fausses informations : celles qui sont diffusées à des fins humoristiques ou satiriques, ou par erreur, n'entrent pas dans le champ de la proposition de loi. C'est la raison pour laquelle il est proposé d'en modifier le titre : la notion de « manipulation de l'information » correspond mieux aux dispositions comme aux enjeux du texte.